

226C1043
FR0000054470-FS0628

10 juillet 2026

Déclarations de franchissements de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 7 juillet 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, à cette date, indirectement, 15 121 990 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 11,12% du capital et 10,05% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	13 557 766	9,97	13 557 766	9,01
Goldman Sachs Bank Europe	605 177	0,45	605 177	0,40
Goldman Sachs & Co LLC	873 658	0,64	873 658	0,58
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	47 951	0,04	47 951	0,03
Goldman Sachs Asset Management International	22 044	0,02	22 044	0,01
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	15 394	0,01	15 394	0,01
Total Goldman Sachs Group, Inc.	15 121 990	11,12	15 121 990	10,05

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 1^{er} juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 8 834 410 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 1^{er} juillet 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 703 821 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 4 137 510 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 45 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 13 juillet 2026 et le 25 juin 2036 ; et

¹ Sur la base d'un capital composé de 135 945 254 actions représentant 150 439 673 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 566 311 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 65 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 juillet 2026 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,50 € et 15,00 €.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« En l'application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, The Goldman Sachs Group, Inc. (« Goldman Sachs ») fait les déclarations suivantes :

Goldman Sachs confirme que les transactions détaillées dans cette notification suite à une augmentation de sa participation agrégée au capital de UBISOFT ENTERTAINMENT sont le résultat d'activités habituelles de tenue de marché pour ses clients et qu'il n'y a aucune intention d'acquérir le contrôle de UBISOFT ENTERTAINMENT.

Au 1^{er} juillet 2026, les participations cumulées de Goldman Sachs au capital de UBISOFT ENTERTAINMENT sont supérieures à 10% en droits de vote et restent supérieures à 10% en titres.

Goldman Sachs confirme que :

- il agit seul et non de concert avec d'autres parties ;
- sa décision future d'acheter ou de vendre des actions de UBISOFT ENTERTAINMENT dépendra des stratégies de trading de ses clients et des stratégies de couverture associées aux transactions de ses clients et/ou dans le cours normal de ses activités en tant que société de gestion de portefeuille (le cas échéant) ;
- Goldman Sachs n'envisage pas d'acquérir le contrôle de UBISOFT ENTERTAINMENT ;
- Goldman Sachs n'a pas de stratégie ou d'intention spécifique en ce qui concerne UBISOFT ENTERTAINMENT et, par conséquent, n'a pas d'opérations en place pour mettre en œuvre une quelconque stratégie ;
- dans le cadre de ses activités ordinaires de facilitation de la clientèle, Goldman Sachs peut avoir le droit, en vertu de ses accords avec ses clients, de racheter les actions qu'elle détient en tant que dépositaire pour le compte de ses clients, à condition qu'elle soit tenue de restituer des actions équivalentes à ces clients.
- En outre, dans le cadre de ses activités de financement ordinaires, Goldman Sachs peut conclure des opérations de rachat avec des tiers en vertu desquelles elle peut transférer des actions à ces tiers en échange d'espèces, le tiers s'engageant à vendre des actions équivalentes à Goldman Sachs à un prix qui est soit déterminé, soit déterminable ;
- Goldman Sachs ne prévoit pas de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes en tant qu'administrateur, membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.

Par conséquent, Goldman Sachs n'a pas conclu d'accords de financement spécifiques pour les participations acquises. »

3. Par courrier reçu le 8 juillet 2026, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 2 juillet 2026 :

- la société Goldman Sachs International a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, par suite d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT, le seuil de 10% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, individuellement, 13 648 527 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 10,04% du capital et 9,07% des droits de vote de cette société¹ ; et
- la société The Goldman Sachs Group, Inc. a déclaré avoir franchi en baisse, par suite d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché et d'une diminution du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement, 14 801 962 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 10,89% du capital et 9,84% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	13 648 527	10,04	13 648 527	9,07
Goldman Sachs Bank Europe	577 600	0,42	577 600	0,38
Goldman Sachs & Co LLC	490 476	0,36	490 476	0,33
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	47 921	0,04	47 921	0,03
Goldman Sachs Asset Management International	22 044	0,02	22 044	0,01
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	15 394	0,01	15 394	0,01
Total Goldman Sachs Group, Inc.	14 801 962	10,89	14 801 962	9,84

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 9 815 888 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 700 819 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 4 130 242 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 45 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 13 juillet 2026 et le 25 juin 2036 ; et
- 570 577 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 64 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 juillet 2026 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,51 € et 15,00 €.

4. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« En l'application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, The Goldman Sachs Group, Inc. (« Goldman Sachs ») fait les déclarations suivantes :

Au 2 juillet 2026, les participations cumulées de Goldman Sachs dans les droits de vote d'UBISOFT ENTERTAINMENT sont inférieures à 10%, tandis que les participations cumulées de Goldman Sachs au capital de UBISOFT ENTERTAINMENT sont supérieures à 10% en titres.

Séparément, le 2 juillet 2026, les participations cumulées de Goldman Sachs International au capital de UBISOFT ENTERTAINMENT sont supérieures à 10% en titres, tandis que les participations cumulées de Goldman Sachs International dans les droits de vote d'Ubisoft Entertainment sont inférieures à 10%.

Goldman Sachs confirme que :

- Il agit seul et non de concert avec d'autres parties ;
- Sa décision future d'acheter ou de vendre des actions de UBISOFT ENTERTAINMENT dépendra des stratégies de trading de ses clients et des stratégies de couverture associées aux transactions de ses clients et/ou dans le cours normal de ses activités en tant que société de gestion de portefeuille (le cas échéant) ;
- Goldman Sachs n'envisage pas d'acquérir le contrôle de UBISOFT ENTERTAINMENT ;
- Goldman Sachs n'a pas de stratégie ou d'intention spécifique en ce qui concerne UBISOFT ENTERTAINMENT et, par conséquent, n'a pas d'opérations en place pour mettre en œuvre une quelconque stratégie ;
- Dans le cadre de ses activités ordinaires de facilitation de la clientèle, Goldman Sachs peut avoir le droit, en vertu de ses accords avec ses clients, de réhypothéquer les actions qu'elle détient en tant que dépositaire pour le compte de ses clients, à condition qu'elle soit tenue de restituer des actions équivalentes à ces clients. En outre, dans le cadre de ses activités de financement ordinaires, Goldman Sachs peut conclure des opérations de rachat avec des tiers en vertu desquelles elle peut transférer des actions à ces tiers en échange d'espèces, le tiers s'engageant à vendre des actions équivalentes à Goldman Sachs à un prix qui est soit déterminé, soit déterminable ;
- Goldman Sachs ne prévoit pas de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes en tant qu'administrateur, membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.

Par conséquent, Goldman Sachs n'a pas conclu d'accords de financement spécifiques pour les participations acquises.

La majorité de ces positions résultent d'activités ordinaires de facilitation de la clientèle. Par conséquent, Goldman Sachs n'a pas conclu d'accords de financement spécifiques pour les positions acquises. »